



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 – MAITRISE D'ŒUVRE
REFECTION PARTIELLE DE LA CHARPENTE ET COUVERTURE ECOLE CHARLEMAGNE

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

VILLE DE VILLEPARISIS

Mairie de Villeparisis, Hôtel de ville : 32, rue de Ruzé

77270 VILLEPARISIS

Tél : 01 64 67 52 52

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

NEGGAL CONSULT

7, rue des ALBERES

93270 SEVRAN

negconsult@hotmail.com

Tél : 01 64 67 52 52

Siret : 948 630 959 00013

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

REFECTION PARTIELLE DE LA CHARPENTE ET COUVERTURE ECOLE CHARLEMAGNE

140 RUE DES TILLEULS - 77270 VILLEPARISIS

■ Date de la notification du marché public : **23 04 2024 – Bon de commande TB240178 – Marché : C24053**

■ Durée d'exécution du marché public : **5 mois.**

■ Montant initial du marché public de Maitrise d'œuvre :

- Taux de la TVA 20% : **2 240,00 €**
- Montant HT : **11 200,00 €**
- Montant TTC : **13 440,00 €**

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de réfection partielle de la charpente et couverture de l'école CHARLEMAGNE, des ajustements doivent être apportés afin d'assurer la bonne conduite de l'opération. Ces modifications portent sur :

1. Modification du dossier de consultation des entreprises (DCE)

- Adaptation des pièces techniques en fonction des nouvelles exigences du projet.
- Intégration des ajustements liés aux prescriptions techniques, aux quantités ou aux modifications réglementaires.
- Prise en compte des observations formulées lors de la première consultation.

2. Relance de l'appel d'offres

- Publication d'un nouvel appel d'offres en conformité avec les modifications du DCE.
- Gestion des échanges avec les candidats et réponse aux éventuelles questions en cours de consultation.

3. Réalisation d'un nouveau rapport d'analyse des offres

- Étude comparative des nouvelles propositions reçues.
- Analyse des critères techniques, financiers et administratifs.
- Élaboration d'un rapport détaillé pour aider à la sélection du titulaire.

4. Prolongation de la mission de maîtrise d'œuvre

- Le présent avenant a également pour objet de prolonger la durée de la mission de maîtrise d'œuvre jusqu'au **29 août 2025**.
- Ce décalage résulte de l'**annulation de la première procédure de consultation en 2024** et de la nécessité de relancer un nouvel appel d'offres en 2025.
- En conséquence, la mission de maîtrise d'œuvre est étendue afin de couvrir l'ensemble des phases du projet jusqu'à la nouvelle date de fin des travaux **29 août 2025**.

Ces modifications nécessitent un ajustement des honoraires du maître d'œuvre, conformément aux conditions définies dans le présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant de Maîtrise d'œuvre :

- Taux de la TVA : **336,00 €**
- Montant HT : **1 680,00 €**.
- Montant TTC : **2 016,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **15%**

Nouveau montant du marché public de Maîtrise d'œuvre :

- Taux de la TVA : **2 576,00 €**
- Montant HT : **12 880,00 €**.
- Montant TTC : **15 456,00 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
NEGGAL CONSULT 7 RUE DES ALBERES-93270SEVRAN negconsult@hotmail.com 06 73 29 45 47 Siret : 948 630 959 00013	Sevrans, le 24/03/2025	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Villeparisis, le 21/05/2025

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Ville de Villeparisis
 La Directrice Générale des Services
 Valérie BESSIÈRE



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Reçu le 27/05/2025 à 10h57
Je confirme la réception de l'avenant n°1



NEGGAL CONSULT
7 RUE DE ALBERES
93270 SEVRAN
Tél. +33 (0)673294547
negconsult@hotmail.com
Siret 948 630 959 00013

